

QUITTANCE DE LOYER

Période du au

Propriétaire :

Locataire :

Adresse de la location :

Détails du paiement :

Date du paiement :

Pour la période :

Montant du loyer :

Montant des charges :

TOTAL PAYÉ

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être établis précédemment en cas de paiement partiel du montant du présent terme. Elle est à conserver pendant trois ans par le locataire (loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 : art. 7-1).

Fait le